

Peine capitale

Il faut examiner la question de la sentence. Nous devons tenir un débat à ce sujet. Bien des Canadiens sont alarmés de voir que des personnes reconnues coupables de crimes brutaux sont libérées peu de temps après. Il faudrait tenir un débat très légitime sur la sentence et nous pourrions le faire sans passer par le rétablissement de la peine capitale.

Il faudrait voir par ailleurs comment on attribue les libérations conditionnelles. Certaines questions doivent être examinées sans prendre nécessairement la mauvaise voie. Par ailleurs, la surveillance policière et l'imposition de la peine ne se font pas dans un vide, pas la surveillance policière en tout cas. Il faut examiner nos politiques de développement communautaire.

Il ne suffit pas qu'un agent de police fasse la ronde en voiture ou à pied. Pour que la surveillance policière soit efficace, il faut qu'elle se fasse dans le contexte d'une collectivité. Bon nombre de nos collectivités ont été ravagées par les tendances économiques. Nous avons besoin de politiques de développement communautaire efficaces pour avoir de véritables quartiers, pour que les voisins se connaissent entre eux, pour que les politiques de surveillance policière puissent évoluer dans un contexte communautaire.

Il faut par ailleurs examiner les conditions sociales qui portent en elles le germe de la violence. Il faut voir comment on peut supprimer la pauvreté pour qu'elle ne devienne pas un terrain propice à la violence. Il faut essayer de trouver des moyens d'améliorer la société. Il faut une société basée sur la coopération et non sur la violence. Je crois que l'argumentation en faveur de la peine capitale s'écroule quand on s'interroge sur l'efficacité de ce moyen pour protéger la société. Il nous faut trouver d'autres moyens d'assurer la sécurité pour dissiper la crainte de la violence.

● (2050)

La prochaine question que je veux aborder est celle de la moralité de la peine capitale. Est-ce une peine juste et bonne? Je réponds non, parce que, fondamentalement, c'est une question de valeurs. Quelle valeur faut-il attribuer à la vie humaine? Pour moi, la vie humaine est sacrée, et c'est pourquoi il est mal de priver quelqu'un de la vie. Toutes les grandes religions du monde nous enseignent qu'il est mal de tuer. Si, par conséquent, on demande s'il est bien d'appliquer la peine capitale, je crois qu'il faut répondre non.

Envisageons la question d'un autre angle. La peine capitale peut-elle être considérée comme un acte bon et moral? Si la société décide d'exécuter des gens, d'imposer la peine de mort, de pendre des gens, quel exemple donne-t-elle à ses membres? Quelles valeurs inculque-t-elle? C'est débiter des évidences, mais elle enseigne le mépris de la vie humaine, la violence, l'esprit de vengeance. Ce ne sont pas là des valeurs que nous voulons propager, si nous voulons bâtir une société sur des fondements moraux.

Pour décider du bien-fondé de la peine capitale, de sa justice et de sa moralité, il nous suffit de voir où nous trouvons les modèles de notre propre comportement. Où acquérons-nous nos valeurs et nos comportements? Au près des grandes sources

d'enseignement moral de tous les temps, comme Jésus, Mahomet et les autres grandes figures religieuses ou auprès d'assassins? Répondre à cette question, c'est dire par le fait même si la peine capitale est un acte juste et moral.

La peine capitale est-elle juste? À en juger d'après les statistiques publiées aux États-Unis, elle est manifestement injuste, car elle s'applique avec bien plus de rigueur aux minorités, aux noirs et aux membres des autres minorités visibles dans tous les coins des États-Unis. Je ne connais pas très bien les statistiques équivalentes au Canada, mais après avoir vérifié la composition de la population carcérale, je constate qu'on trouve dans les prisons un nombre disproportionné d'autochtones, compte tenu du faible pourcentage qu'ils représentent dans notre société. Il est donc clair que si nous appliquons la peine capitale, ce seront les minoritaires, comme les autochtones, les noirs, et les membres des autres minorités visibles, qui seront exécutés, bien plus que les représentants de la majorité.

Il y a un autre sujet de préoccupation, et c'est le risque d'erreur. La peine capitale une fois appliquée, il n'y a plus moyen de revenir en arrière. Nous savons qu'il y a aux États-Unis de pleins volumes de cas où les jurés et les juges se sont trompés et ont imposé des sanctions injustifiées. Si on impose la peine de mort, il n'y a plus rien à faire. Il est déjà arrivé au Canada aussi que des tribunaux se trompent. Mais nous ne voulons certainement pas remplir des volumes de cas d'erreurs irrémédiables.

Pourquoi sommes-nous saisis de toute cette question de la peine capitale? À cause du fonds même de la question ou pour des motifs d'ordre politique? Il est évident que, en soi, la peine capitale n'est pas un moyen efficace pour protéger la société. J'en conclus que c'est pour des raisons de politique que nous sommes saisis de la question, à cause des impératifs politiques d'un congrès de direction. C'est de cette façon qu'un futur premier ministre a pu recueillir les votes nécessaires pour prendre la direction de son parti. C'est de cette politique là que nous devons nous occuper.

M. Clark (Yellowhead): C'est faux.

M. Keeper: Nous examinons également cette question à cause de la politique par sondages. Le parti au pouvoir est au plus creux de la vague. Des députés conservateurs croient tenir dans ce débat une planche de salut. Si nous débattons cette question, c'est à cause des impératifs de la politique.

Comment abordons-nous cette question? Comme un objet de sondages d'opinion, comme un enjeu politique ou comme un problème de conscience personnelle? Le comportement des jurés nous montre qu'il s'agit d'une question de conscience. Lorsque les Canadiens lisent les comptes rendus dans les journaux, ils ont tendance à condamner l'accusé. Lorsqu'ils entendent les témoignages comme jurés, ils ont tendance à refuser la peine capitale. Voilà pourquoi je dis que c'est une question de conscience. Pourquoi demander aux députés de faire ce que les jurés refusent? Pourquoi leur demander de faire ce que le premier ministre lui-même refuse? La peine capitale est une question de conscience. Il faut la traiter en conséquence et voter contre son rétablissement.